

INFORMATIONS DIVERSES



Chats «errants», stérilisation et identification obligatoires au 1^{er} janvier 2015



La surpopulation de chats errants ne cesse de croître parce que les actes d'abandons d'animaux devenus indésirables et non stérilisés, par des propriétaires sans scrupules, se multiplient.

Seul un programme de gestion des naissances peut résoudre le problème.

La stérilisation et relâche sur le terrain permet de diminuer la surpopulation de 70% en 4 ans.

Il faut savoir qu'un chat peut avoir 36 descendants après seulement 16 mois !

La castration/stérilisation est la seule méthode humaine et indolore qui donne un résultat concret et durable.

La stérilisation des chats

Cette opération évite les portées non désirées, elle prévient donc les abandons qui augmenteront la population des chats errants et empêche les euthanasies forcées dans les refuges. Les refuges surpeuplés sont obligés d'euthanasier chaque année un nombre de plus en plus important de chats et chiens.

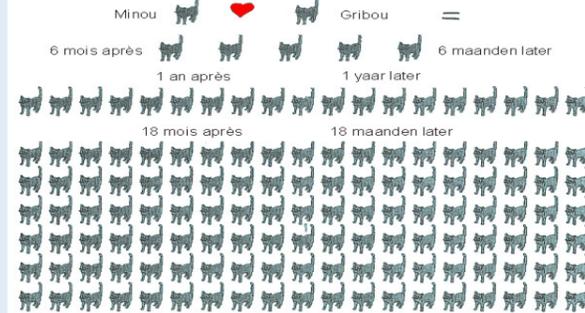
Les chats sont matures dès l'âge de 6 mois et une femelle peut avoir 3 portées par an. Elle peut être prise à nouveau dès le mois qui suit la naissance. Les petits, dès leurs deux mois, doivent se débrouiller

seuls pour survivre. Ils attrapent facilement des maladies (coryza principalement) qui les affaiblissent. La mortalité chez les chatons est très élevée.

Le chat est réputé pour être indépendant et débrouillard. Mais le chat errant a beaucoup de mal à survivre sans abri et sans nourriture. Il doit errer la nuit et se cacher le jour. Il est exposé aux dangers de la circulation et aux maladies. Son espérance de vie est réduite des deux tiers, quand il n'est pas empoisonné ou battu.

Non seulement la stérilisation sauve des vies, mais elle limite des nuisances comme les mauvaises odeurs dues au marquage du territoire des matous, les déjections, les concerts nocturnes et les chats domestiques attaqués. Elle évite la propagation de maladies.

Il est nécessaire que vous passiez massivement le message autour de vous.



Déploiement de la 4G / des interférences possibles avec la TNT



L'utilisation d'internet en mobilité, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, continue à se développer chaque année. Cette croissance se traduit par une augmentation conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace de saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un accès fluide à internet en mobilité grâce à des débits importants. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférence avec la TNT.

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphone mobile concernés :

- **Si vous recevez la télévision par une antenne râteau placée sur votre toit**, vous pouvez :
- vous rendre sur la plateforme : assistance.recevoirlatnt.fr
- appeler le **0970 818 818**, du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel surtaxé)
- **Si vous dépendez d'une antenne râteau collective**, il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic de signaler les interférences via l'une des deux plateformes.

Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

Ces démarches vont permettre d'établir un diagnostic par l'ANFR qui va vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G. Si c'est le cas, un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles interviendra. **Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.**



PAROISSE BIENHEUREUX NOËL PINOT



- **Le 7 juin : messe d'action de grâce** d'après confinement (Bécon ayant été relativement épargné).
Toutes les précautions nécessaires seront mises en place.
- A compter du 6 juin 2020 : **les permanences reprendront de 10h à 11h**, chaque samedi, salle du presbytère.
Il est demandé de respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Le port du masque reste recommandé.
Il sera possible de demander des messes, des baptêmes, des mariages ou toute autre information concernant la paroisse.



Le Musée du Granit ouvre ses portes du 11 juillet au 16 août 2020 de 14 h à 18 h du mardi au dimanche (visite libre ou visite guidée)

Venez découvrir ou redécouvrir l'histoire de l'exploitation du granit à travers divers témoignages historiques, mises en scène de métiers, exposition d'outils et terminez votre visite en visionnant un film.



Projet d'Exposition de PEINTURE MODERNE

Une communication sera effectuée ultérieurement.

OUVERT À TOUS



Nouveau conseil municipal

Une nouvelle municipalité est en place.



- 1^{er} rang (de gauche à droite) : Catherine CHEREAU - Jacques BONHOMET - Marie-Ange FOUCHEREAU - Pierre-Pascal BIGOT - Valérie AVENEL - Samuel RICOU
 2^{ème} rang (de gauche à droite) : Jean-Claude HERMAIZE - Christina CABANETOS - Laura CLEMENT
 3^{ème} rang (de gauche à droite) : Maryline GUILLEMOT - Jocelyne MANCEL - Aline MAUGEAIS
 4^{ème} rang (de gauche à droite) : Nicolas GUYOT - Sylvie BOUDIER - Sylvie DURAND - Philippe CALVEZ - Richard RICOU - Florent-Désiré NADALI
 5^{ème} rang (de gauche à droite) : Nicolas TESSIER - Nicolas Aoustin - Nadège GUIBERT - Cécile GILLARD - Joël GICQUEL

Présentation de la nouvelle équipe engagée pour la commune :

- **Le Maire** : Marie-Ange FOUCHEREAU (Gestion des services municipaux ; Ressources humaines)
- **Les adjoints** :
 1. Jacques BONHOMET (Développement durable, transition énergétique, environnement ; Gestion des espaces verts ; Bâtiments ; Systèmes d'information)
 2. Valérie AVENEL (Affaires sociales, intergénération ; Citoyenneté ; Gestion des espaces partagés)
 3. Pierre-Pascal BIGOT (Relations avec les associations ; Sports, loisirs ; Gestion des équipements sportifs ; relation avec les écoles)
 4. Catherine CHEREAU (Communication, promotion ; Animation ; Patrimoine)
 5. Samuel RICOU (Voirie, aménagement rural ; Urbanisme ; Déplacements)
- **Les conseillers délégués** :
 1. Nicolas GUYOT (Finances)
 2. Jean-Claude HERMAIZE (Communication)

INFORMATIONS MUNICIPALES ET DIVERSES

MAIRIE DE BECON-LES-GRANITS
 Tél : 02 41 77 90 08 N° d'Astreinte : 06 36 45 58 51
 Courriel : mairie@beconlesgranits.fr
 Site internet : <http://www.beconlesgranits.fr>

Horaires d'ouverture : Phase 2 - Déconfinement COVID-19 à compter du 08 juin 2020 :
 ■ Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h
 ■ Fermé le samedi

CONSIGNES :
 Respect des gestes barrières - port du masque obligatoire

A noter Prochaine réunion du Conseil Municipal :
 • Jeudi 11 juin 2020 à 20h30 à la salle culturelle Frédéric Chopin

BALAYAGE SUR LA COMMUNE

Mardi 7 juillet : passage complet (bourg et lotissements)
 Mardi 4 août : passage dans les rues principales

- Merci de ne pas laisser votre véhicule en stationnement de 6 h à 9 h
 - Chaque riverain est invité à balayer le trottoir devant sa propriété

TRAVAUX COMMUNAUX

Ecole publique Léonard de Vinci
 Travaux de restructuration : transfert des locaux de l'école maternelle pour regroupement pédagogique.
Phase 2 : Réhabilitation des anciens locaux de l'école maternelle pour des équipements publics, locaux périscolaires, bibliothèque.

Boulodrome - Rue du Stade (complexe sportif)
 Début des travaux : courant juin

TERRAINS A VENDRE

• **LOTISSEMENT LE PRÉ DE LA FONTAINE** :
 Pour habitation : 12 lots (superficie de 388 m² à 636 m²), à partir de 40 560 € TTC - 2 Terrains disponibles

Renseignements et réservation en Mairie : 02 41 77 90 08

Demandes de Permis de Construire & Déclarations préalables

- CARDOSO Julien	Extension d'un bâtiment industriel 3 avenue des Granitiers
- HOUSSAIS Jean-Paul	Construction d'une maison d'habitation 40 A rue de Candé
- NEVEUX François	Construction d'un bâtiment equin Le Grand Roudret
- MAHOT Nicolas	Construction d'une maison d'habitation 13 rue du Pré de la Fontaine
- LUMET Fanny	Extension d'un bâtiment d'élevage Route d'Asnières
- ROMET Maxime	Construction d'un garage 13 rue du Tremblay
- LE GENDRE Deyvid	Remplacement de clôture 4 avenue de la Pièce du Bois
- PATRIZI Denis	Remplacement de clôture 2 avenue de la Pièce du Bois
- DUPONT Vincent	Piscine 14 avenue de la Pièce du Bois
- LECOMTE Clément	Terrasse surélevée 2 avenue des Tilleuls
- KHEDIM Slyman	Piscine 16 rue Anne-Jacques De Meaulne
- OUVRARD Didier	Pose d'une fenêtre de toit 3 avenue des Pins
- MORIN Reynald	Piscine et palissade 5 rue Maurice Moreau
- BLAUWART Eric	Garage 27 avenue du Grand Rifouet
- LEFORT Damien	Abri de prairie La Perrauderie

Date limite de dépôt des informations pour le « BÉCON INFOS » de JUILLET/AOÛT 2020 : le 20 juin 2020
 Si possible par mél : s.bourgeois@beconlesgranits.fr
 Ou à partir du formulaire de demande d'insertion téléchargeable sur le site de la mairie (onglet « ENTRE NOUS »)

UN MASQUE POUR VOUS PROTÉGER
 LE PORT DU MASQUE EST COMPLÉMENTAIRE AUX GESTES BARRIÈRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Garder une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Se confiner en cas de symptômes (toux, fièvre...)

CORONAVIRUS / COVID-19

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX BÉCONNAIS

Tout Béconnais, âgé à partir de 8 ans, qui n'a pas eu de masque en tissu est invité à se présenter à la mairie du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture, muni d'un justificatif de domicile.

RENSEIGNEMENTS À LA MAIRIE DE BÉCON-LES-GRANITS
 au 02 41 77 90 08
 ou par mail : mairie@beconlesgranits.fr

PERMANENCES EN MAIRIE (OUVERTES À TOUS)

• **CONCILIATEUR** : (1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois)
 De 14 h 30 à 16 h, à la mairie, sur rendez-vous au 02.41.77.90.08
 Prochaines dates : 5 et 19 juin, 3 et 17 juillet, 7 et 21 août

• **C.D.A.D. (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)** :
 ♦ **Avocat** : (2^{ème} samedi de chaque mois, de 10 h à 12 h)
 Prochaines dates : 12 septembre, 10 octobre,
 ♦ **Notaire** : (1^{er} mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h)
 Prochaines dates : 1 septembre, 6 octobre,
Prendre rendez-vous :
 au CDAD : 02.41.20.52.59 le lundi, toute la journée,
 ou à la Mairie de Bécon-les-Granits : 02.41.77.90.08

• **MISSION LOCALE** :
 Le jeudi (semaine paire) de 14h à 17h à la mairie.
 sur rendez-vous au 02.41.61.10.00.

• **AIDES** :
 Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 9h à 12h,
 à la mairie, sur rendez-vous au 02.41.92.80.30

• **OPAH** :
 Le mardi de 13h30 à 16h30, à la mairie,
 sur rendez-vous au 07 78 10 60 08

• **Permanence de Philippe BOLO, député**
 De 14h à 16h, à la mairie, sur rendez-vous au 02.41.25.78.00
 Prochaines dates : 7 juillet, 23 octobre

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

Pour toute demande d'ordre social, contacter la Maison Départementale des Solidarités
 Couronne nord : au 02 41 96 97 20
 ou par mail : aio.cour.nord@maine-et-loire.fr

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

OUVERTURE PROGRESSIVE DES SALLES COMMUNALES

Les salles de réunion (Salle St Pierre, Extension de la salle culturelle) sont ouvertes aux associations pour des réunions dans la limite de 10 personnes maximum en respectant les consignes de sécurité sanitaires suivantes :

- Port du masque fortement recommandé,
- Distanciation physique

Les salles de sports « Roche Bleue » et « Belle Roche » restent fermées jusqu'au 22 juin en raison des interdictions suivantes :

- Les rassemblements de + de 10 personnes dans l'espace public,
- Les sports collectifs et de contact
- La pratique des sports dans les lieux couverts

Sur demande des sections sportives, l'accès sera étudié en fonction du respect du protocole des fédérations sportives.

Les espaces de loisirs : city-stade, skate-park sont ouverts au public en respectant les gestes barrières.

CORONAVIRUS DÉCONFINEMENT: LA PHASE 2

Phase 2 du déconfinement du 2 au 22 juin 2020.
 Dans tous les cas, gestes barrière et mesures de distanciation sociale doivent être respectées.

		Conditions / cas particuliers	Zones en vert	Zones en orange
Écoles	Réouverture	10 enfants max. par classe	✓	✓
Collèges		15 élèves max. ... 6 ^e et 5 ^e	✓	✓
Lycées	Réouverture	Réouverture des classes de ... 4 ^e et 3 ^e	✓	✗
		des classes de ... 2 ^{ème} , 1 ^{ère} , terminale	✓	✗
Bars, cafés et restaurants	Réouverture (10 personnes maximum par table)	Réouverture des salles intérieures et des terrasses. Seules les terrasses autorisées à rouvrir.	✓	✗
Entreprises		Télétravail doit être privilégié au maximum.	✓	✓
Villages vacances, maisons familiales abergées collectives et campings	Réouverture partielle	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociales.	✓	✗
				Réouverture le 22 juin
Circulation au-delà de 100 km du domicile	Autorisée	À partir du 2 juin.	✓	✓
Parcs et jardins	Réouverture	Dès le 30 mai. Aires de jeux peuvent être fermées. Masque obligatoire selon arrêté préfectoral.	✓	✓
Piscines, gymnases et salles de sport		Le 2 juin.	✓	✗
Parcs de loisirs Salles de spectacles et théâtres	Réouverture	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociales.	✓	✗
				Réouverture le 22 juin
Rassemblements		Limités à 10 personnes dans l'espace public	✓	✓
Discothèques, salles de jeux, stades et hippodromes	Pas de réouverture	Réouverture à partir du 22 juin devra être évaluée d'ici là.	✗	✗
Plages, lacs	Réouverture	Le 2 juin.	✓	✓
Cinéma	Réouverture	Le 22 juin.	✓	✓
Frontières	À l'intérieur de l'Europe	À partir du 15 juin.	✓	✓
	Avec l'Italie	À partir du 3 juin.	✓	✓
Aéroport d'Orly	Réouverture partielle	Orly 3 rouvrira à partir du 26 juin.	✓	✓

Source: gouvernement. VISACTU

SYCTOM Du Loire Béconnais et ses Environs

COLLECTE DES BACS JAUNES

Le Syctom vous informe : extensions de consignes de tri c'est parti !

A partir du 1^{er} juillet 2020, les consignes de tri des emballages évoluent. Les pots, films et barquettes actuellement déposés dans les bacs à ordures ménagères rejoindront désormais les bouteilles plastiques, les cannettes en aluminium, les briques alimentaires et les cartonnettes qui partent déjà au recyclage. Tous les emballages plastiques seront concernés : les pots de yaourt, de crème fraîche... les barquettes de charcuterie, de légumes préparés, de beurre... les films des packs d'eau... les sachets de fromage, de chips...

En revanche, les « objets » en plastique ne seront pas concernés (cintre cassé, boîte en plastique dur, jouets...).

La question sera simple : **est-ce un emballage ? OUI ? Alors je le mets au tri !**

A partir du 1^{er} juillet

J'ajoute

Attention toutefois, il faudra garder les bonnes habitudes :

- Bien vider les emballages avant de les déposer au tri (une bouteille périmée qui restera pleine repartira avec les ordures ménagères) ;
- Ne pas emboîter les emballages les uns dans les autres ;
- Mettre les emballages en vrac dans le bac ou la colonne d'emballages ;
- Tout ce qui est en verre continuera d'aller dans les colonnes à verre ;
- Tout ce qui est en papier continuera d'aller dans les colonnes à papier ;
- Les cartons continueront d'aller à la déchèterie !

Réorganisation de la collecte

En raison de ce changement de consignes de tri les usagers pourront mettre davantage d'emballages dans leur bac jaune. Pour cette raison, il a fallu revoir certaines tournées de collecte pour éviter au prestataire de collecte d'avoir à aller vider son compartiment emballages sur la plateforme de transfert au Louroux-Béconnais avant même d'avoir terminé sa tournée.

Ainsi, à partir du 1^{er} juillet, la commune sera collectée en zones : **EST** et **OUEST** en remplacement des Zone Nord et Sud actuelles. La délimitation des zones se fera désormais selon l'axe de la départementale D961 qui se superpose avec les rues de Cholet et de Segré.

En conséquence :

- ✓ Les bacs présentés sur la zone OUEST seront collectés **jeudi en semaine PAIRE.**
- ✓ Les bacs présentés sur la zone EST seront collectés **le jeudi en semaine IMPAIRE.**

Particularités et exceptions :

- Bacs présentés rue de Segré et de Cholet : collecte avec la zone OUEST (semaine paire)
- Pas de changement pour les rues de Candé, d'Angers, des Tonnelles et place de l'église : collecte des bacs noirs avec la zone OUEST (semaine paire) et des bacs jaunes avec la zone EST (semaine impaire)